



Memento pour les transports scolaires

Chers parents, personnes responsables et enfants,

Après les vacances d'été, c'est le retour à l'école.

L'expérience de ces dernières années nous montre, qu'il est important de rappeler régulièrement les règles de sécurité et de civilité aux enfants qui prennent les bus.

Charte

Nous vous faisons parvenir la charte, qui a été légèrement modifiée afin d'être adaptée à l'ensemble des élèves des 27 communes membres de l'ASIRE.

Le but est de faire prendre conscience que les incivilités, les attitudes irrespectueuses envers les chauffeurs et les camarades, les comportements à risque et les déprédations peuvent perturber les trajets scolaires et remettre en cause la sécurité des enfants.

Ce document, qui vise à rendre l'enfant attentif et conscient de l'importance d'une attitude correcte durant le transport, est lu et commenté en classe.

Nous vous demandons à vous parents, ou personnes responsables, **de la lire et de la signer**.

Il s'agit d'un engagement de la part de l'enfant et de la vôtre.

Il va de soi que, si un enfant devait ne pas respecter l'engagement pris, ses parents ainsi que les autorités communales en seront avertis et il pourra faire l'objet de sanctions.

Par ailleurs, en cas de déprédation du matériel roulant ou d'injures graves, le transporteur se réserve le droit de porter plainte pénale.

La sécurité de vos enfants est en jeu.

Les transports scolaires relèvent de la compétence des Communes qui en assurent le financement, agissant sur délégation de ces dernières, c'est l'ASIRE qui est en charge de l'organisation des transports scolaires.

Nous vous rappelons également que les communes sont responsables d'assurer la sécurité et l'ordre public.

Le Département de la Formation et de la Jeunesse ainsi que la Direction des Ecoles ont connaissance et approuve la charte et de son contenu.

Afin d'offrir à tous les enfants un temps de transport détendu et harmonieux, nous souhaitons que les engagements pris soient respectés et nous comptons sur votre soutien actif.

Le comité de direction de l'ASIRE.